



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 44 du 25 octobre 2017

Catégorie C

CAPN n°7 du 17 et 18 octobre 2017

- Tableau Avancement suite à examen professionnel 2017 au grade AAFIP
2^{ème} classe
- Intégration dans le corps des AAFiP
- Titularisation d'agents contractuels « Handicapés »
- Titularisation AAFiP de 2ème classe stagiaires

Titularisation : un combat toujours incertain !!!!

Au cours de cette CAPN n°7 les élus **F.O.-DGFIP** ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-après.

Concernant les résultats de la mobilisation du 10 octobre, l'administration nous a répondu prendre en compte le taux de grévistes.

Pour **F.O.-DGFIP**, il est regrettable que cette prise en compte se limite à un comptage purement arithmétique sans que pour autant cela soit suivi d'effets quant à la politique menée par notre administration.

En réponse à notre liminaire, à propos des suppressions d'emplois, le président nous a rappelé que la décision de ces suppressions était une décision politique entérinée au parlement dans le cadre du PLF 2018.

Conséquence de ces suppressions d'emplois, l'administration reconnaît son exigence d'efficacité de plus en plus prégnante sur les stagiaires.

Pour **F.O.-DGFIP**, les conditions de travail des agents se dégradent de plus en plus au fil du temps et les stagiaires ne sont malheureusement pas épargnés par cette situation.

Selon l'administration, les procédures d'intégrations après l'accueil en détachement sont prononcées plutôt en fin d'année sur des postes vacants non demandés afin que celles-ci

ne se réalisent pas au détriment des agents mutés antérieurement et qui n'auraient pas obtenu les postes proposés pour les intégrations.

N'en déplaise à l'administration, à ce sujet, il y a eu des précédents qui infirment les propos de l'administration et pour lesquelles **F.O.-DGFIP** a dû intervenir pour faire respecter ce principe.

Sur le sujet de la formation, l'administration a répondu qu'elle était très attentive à cette problématique et a rappelé que des groupes de travail (GT) catégoriels (catégorie A) s'étaient déjà tenus ainsi qu'une programmation de GT pour les catégories B et C.

À propos des non-titularisations définitives que **F.O.-DGFIP** préfère renommer sous le vocable de licenciements secs ; le président rappelle que la presque totalité des agents stagiaires recrutés par voie de concours est titularisée et il considère que c'est un épiphénomène compte tenu du faible taux de licenciements par rapport au nombre d'agents titularisés. Toutefois, Il admet que c'est un échec pour l'administration tout en sous-entendant que parfois les stagiaires pourraient partiellement en porter la responsabilité.

Sur le déroulement des stages, tout en reconnaissant notre revendication comme légitime, l'administration met en avant les contraintes liées aux suppressions d'emplois et

nécessités de service qui imposent à ces stagiaires d'être efficaces rapidement.

L'administration reconnaît que le tutorat est toujours perfectible et qu'elle essaie d'œuvrer dans cette perspective d'amélioration.

Sur la thématique des personnes en situation de handicap, l'administration reconnaît qu'une prise en charge adaptée de ces agents n'est pas toujours facile à mettre en place compte tenu de la spécificité de nos métiers et des contraintes qui y sont liées.

Le président considère toutefois que l'administration fait de gros effort pour fournir un accompagnement à la hauteur des enjeux.

1 - Tableau d'avancement au grade d'AAPFiP 2^{ème} classe (C2) suite à réussite à l'examen professionnel

L'examen professionnel ouvert aux agents relevant du grade d'agent administratif des Finances Publiques C1 - ex AA2 - pour l'accession au grade C2 - nouveau grade découlant du dispositif PPCR - proposait 31 postes.

Les conditions d'ancienneté et de services effectifs étaient appréciées au 27 mars 2017 - date du premier jour des épreuves.

Ces conditions étaient les suivantes : être agent administratif des Finances Publiques C1 - ex AA2 - ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs.

Tous les agents (14) ayant passé l'examen ont réussi aux épreuves et sont donc inscrits à ce tableau d'avancement.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ce tableau d'avancement.

2 - Intégration dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques

7 dossiers d'intégration étaient soumis à la CAPN qui a approuvé ces 7 intégrations : 3 dans le grade C3 (ex AAP1) et 4 dans le grade C2 (ex AAP2).

Quatre dossiers concernaient des agents en provenance des services facturiers (SFACT) : ministère de l'Intérieur, de l'Éducation nationale.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **CONTRE** ces intégrations tout en précisant que

ce vote n'était pas contre les agents mais contre le système des SFACT pour les motifs rappelés dans notre liminaire.

Trois dossiers concernant des agents provenant des juridictions financières et administration de l'État ont été soumis pour avis à la CAPN.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces intégrations.

3 - Intégration d'agents techniques des Finances Publiques

Suite à inaptitude médicale pour exercer leurs fonctions, 3 agents techniques ont demandé leur intégration dans le corps des agents administratifs.

La commission a approuvé ces intégrations.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces intégrations.

4 - Titularisation de contractuels handicapés dans le corps des AAFiP

6 dossiers de titularisation dont 4 AAP2 à l'issue d'une période contractuelle de 12 mois et 2 AAP2 à l'issue d'une période de 24 mois étaient soumis pour avis à la CAPN.

La commission a approuvé la titularisation de ces 6 agents.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces titularisations.

Le dossier d'1 agent contractuel handicapé avec proposition de non-titularisation était soumis à cette CAPN. À l'issue des débats, l'administration a maintenu sa proposition.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** cette proposition considérant que cet agent aurait dû être titularisé.

5 - Titularisation d'agents administratifs des Finances Publiques de 2^{ème} classe stagiaires

Une liste de **335** agents ont été titularisés dans le grade d'AAFIP 2^{ème} classe.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces **335** titularisations.

13 dossiers litigieux ont été soumis à cette CAPN dont :

- **8** dossiers proposés pour un renouvellement de stage.
- **3** dossiers proposés pour une prolongation de stage de 6 mois.
- **2** dossiers proposés en non-titularisation.

À noter que parmi ces dossiers, **5** agents n'ont pas sollicité d'organisation syndicale pour être défendu.

Pour ces **5** dossiers, l'administration ayant maintenu sa proposition initiale, à savoir : **4** renouvellements de stage et une non-titularisation, lors du vote les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont **ABSTENUS**.

Concernant les **8** autres dossiers, à l'issue des débats, l'administration a maintenu sa position sur **6** dossiers soit une prolongation de 6 mois, **4** renouvellements de stages et une non-titularisation.

F.O.-DGFIP a voté **CONTRE** ces propositions considérant que ces agents auraient dû être titularisés.

Pour les 2 derniers dossiers, l'administration a accepté la titularisation de ces agents.

Les élu(e)s **F.O.-DGFIP** se sont prononcés **POUR** ces deux titularisations.



Déclaration liminaire

1, 2, 3.....Social !!!!!

Monsieur le Président,

Qui n'a pas joué dans sa jeunesse à ce jeu populaire intitulé : 1, 2, 3.....Soleil !!!!!

Depuis la nouvelle mandature, le président de la République et son gouvernement ont revisité la règle de ce jeu enfantin puisqu'il n'est plus question d'avancer le plus rapidement possible tandis que le meneur du jeu compte jusqu'à trois.

Bien au contraire, à chaque décompte du meneur de jeu, c'est un recul social au travers des ordonnances sur le Code du Travail, baisse des APL pour les bénéficiaires dont la situation est déjà bien fragilisée, augmentation du prélèvement de la CSG pour les retraités sans compensation par la baisse des cotisations salariales, suppression de l'ISF pour les plus riches (remplacé par l'IFI dont l'impact est totalement différent), le PLFSS qui va encore générer un transfert de charges vers les mutuelles.

Sans parler des réformes à venir concernant, l'apprentissage, la formation professionnelle, l'UNEDIC et les retraites, réformes qui risquent d'achever le dynamitage de toutes les conquêtes sociales acquises de haute lutte au cours de notre histoire.

Bien entendu, la Fonction Publique ne pouvait pas être exclue de ce jeu dont la règle repose sur le principe du perdant-perdant. Aux yeux de ce gouvernement comme du précédent, à la rubrique dépense publique les agents de la Fonction Publique se résume à une ligne comptable, dont le montant doit diminuer drastiquement.

Le budget 2018 est la plus fidèle représentation de cette volonté politique avec :

- le gel du point d'indice pour 2018 alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires chuté de 8 % depuis 10 ans,
- suppression de 50 000 emplois dans la Fonction Publique d'État sur la durée du quinquennat avec déjà une suppression annoncée de 1 648 emplois dans les ministères économiques et financiers pour 2018 qui viennent se rajouter aux 30 000 subies depuis quinze ans,
- augmentation du prélèvement de la CSG avec une mesure de compensation fixe qui ne suivra donc pas les gains indiciaires futurs des agents,
- rétablissement du jour de carence,

- l'absence de reconnaissance de leur technicité et de leur adaptation aux changements,
- des perspectives de privatisation et d'abandon de missions que l'administration prépare, suite à la commande du 1^{er} Ministre, sous l'égide d'un comité intitulé CAP 2022 du programme Action Publique 2022 composé non seulement des pires ennemis de la Fonction Publique mais comble de la provocation également d'experts étrangers à notre pays.

Conséquence de toutes ces mesures inadmissibles mettant en péril les services publics un agent sur trois à la DGFIP était en grève lors du mouvement de mobilisation du 10 octobre dernier.

Mais que notre administration ne se leurre pas, le fait que les deux tiers des agents n'aient pas fait grève ne signifie pas pour autant que ces collègues sont satisfaits de leur situation et de l'avenir qui se prépare. C'est simplement une question de capacité financière à supporter une journée sans salaire et un désabusement face aux menaces pesant sur nos services et structures.

Et ce n'est pas l'incapacité et la volonté de ne pas fixer les taux de promotion pour 2018 (ratio pro/pro) dans le cadre du plan de qualification ministériel qui vont rassurer les agents.

Concernant cette CAPN

F.O.-DGFIP déplore, une fois de plus, que cette CAPN siège pour évoquer des prolongations de stage alors que ces mêmes prolongations ont déjà débuté.

Parmi ces dossiers figure l'examen :

- de 336 dossiers d'agents administratifs principaux des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires proposés à la titularisation,
- de 13 dossiers d'agents administratifs des Finances publiques de 2^{ème} classe stagiaires proposés pour une prolongation ou un renouvellement ou une non-titularisation,
- six dossiers d'agents contractuels handicapés titularisables,
- d'un dossier d'agent contractuel handicapé dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques soumis à l'avis de la CAPN pour une non titularisation,
- l'intégration de 7 adjoints administratifs dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques,
- l'intégration de 3 agents techniques des Finances Publiques dans le corps des agents administratifs des Finances Publiques suite à inaptitude médicale.

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale de titularisation est encore l'occasion, pour **F.O.-DGFIP**, de pointer les carences de la formation initiale dispensée par la Direction Générale des Finances Publiques aux agents stagiaires de catégorie C.

Si la Direction Générale se targue de garantir une formation initiale de haut niveau à tous ses nouveaux agents, la délégation **F.O.-DGFIP** constate que cet objectif est toujours loin d'être atteint.

Après six semaines de formation théorique, le stagiaire effectue un stage pratique qui devrait lui permettre d'approfondir ses connaissances professionnelles afin de pouvoir exercer son métier dans les meilleures conditions.

Pour **F.O.-DGFIP**, ces conditions ne sont pas réunies : en effet, le stagiaire n'est pas considéré comme un agent en formation, mais comme un agent qui doit être opérationnel immédiatement avec une obligation de résultat.

On ne peut alors s'étonner du nombre de renouvellements, prolongations de stage et refus de titularisation.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** revendique :

- que soit mis en place une formation initiale permettant aux agents d'appréhender, dans des conditions optimales, leurs obligations professionnelles, à l'instar de ce qui est fait pour la catégorie B,
- l'instauration d'un véritable tutorat pendant toute la durée du stage.

En ce qui concerne le recrutement de contractuels en situation de handicap, l'administration ne doit pas se contenter d'un effet d'annonce en matière de taux d'emplois de ces personnes mais doit se donner les moyens de mettre en œuvre une véritable politique d'intégration.

F.O.-DGFIP revendique la mise en place d'un véritable concours sur emplois réservés et de moyens appropriés, tant en matière de formation que d'optimisation de leur accueil.

F.O.-DGFIP exige leur affectation en surnombre pendant la durée de leur stage et un suivi permanent et personnalisé tout au long de leur carrière.

F.O.-DGFIP exige leur titularisation à la fin de la période de stage.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement au concours national comme devant rester le seul et unique moyen d'accès à la Fonction Publique de carrière.

Pour mémoire, **F.O.-DGFIP** est opposé au mode de gestion, concernant la Dépense Publique, reposant sur les CSP (Centre de Services Partagés), les SFACT (Services Facturiers), et les SAR (Service Aide au Réseau). Pour le syndicat ces modes de fonctionnement préfigurent la disparition des postes comptables en leur subtilisant une partie de leurs activités et prérogatives.

Pour finir, à propos du tableau d'avancement au grade d'AAPFIP 2^{ème} classe suite à examen professionnel, nous nous contenterons de vous rappeler que l'instauration des contingentements de grades, répondant essentiellement à des exigences de restrictions budgétaires, ne permet pas aujourd'hui, une accession automatique au grade supérieur dès lors que les conditions statutaires sont réunies par les agents.

La délégation **F.O.-DGFIP** demande la suppression totale de ces contingentements de grades.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Véronique LIAUTAUD - Christophe TREHOUT
William THUBERT- Vincent HAYAUX du TILLY
Martine MINIOU(expert)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP